

Bachelier en Agronomie orientation AA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 207 Education à la citoyenneté			
Code	AGAA2B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gaëtane MAERNOUDT (gaetane.maernoudt@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement « Education à la citoyenneté » a pour but d'aborder les grandes thématiques éthiques et problématiques liées au développement durable et d'aider l'étudiant à s'inscrire dans une démarche citoyenne.

Thème : sensibilisation, gestion de projet, actions citoyennes, communication, vulgarisation, ...

« L'éducation à la citoyenneté n'a de chances d'avoir des effets que si elle est l'affaire de tous et si elle traverse toutes les disciplines et tous les moments de la vie collective ». (Perrenoud)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
 - 1.3 Participer à la vulgarisation
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
 - 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
 - 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.1 Utiliser à bon escient les ressources naturelles (sols, eau, énergie, biodiversité)

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant:

- i. Adopte des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation, ...
- ii. Adopte un sens critique et un esprit d'analyse
- iii. Participe, activement, en s'engageant dans la vie de la HELHa ou de la société

iv. Participe activement et s'implique lors des activités citoyennes, des conférences, débats, animations proposés par le professeur

iv. Mène un projet dans son entiereté, depuis l'élaboration jusqu'à son mise en oeuvre

v. Transmet et communique les résultats du projet mené lors de cette unité d'enseignement de manière écrite et orale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA2B07A Education à la citoyenneté

12 h / 2 C

Contenu

Les sujets abordés peuvent varier en fonction de l'actualité. De manière générale, ceux-ci concerneront:

- a. Souveraineté alimentaire
- b. Agro-écologie comme alternative au modèle agricole industriel
- c. Biotechnologie : agrocarburant, OGM, ...
- d. Agriculture en crise : crise du lait, la dette, l'accaparement des terres, ...
- e. « Global Overshoot Day » : développement durable, empreinte écologique,...
- f. Crise migratoire
- g. Urgence climatique
- h. Sauvegarde de la biodiversité : Projet LIFE, NATURA 2000, ...

...

Démarches d'apprentissage

Les étudiants pourront se situer dans deux situations bien distinctes :

1) Soit, des étudiants mandatés s'investissent au sein de la Haute Ecole via certains conseils comme l'OEH, la cellule Développement Durable, ou ... Sur accord de la direction et du professeur, ces étudiants seront dispensés de suivre l'unité d'enseignement. Néanmoins, ils devront faire un retour régulier de leurs activités au sein du "conseil" et mener des projets au sein de leurs "conseils". L'investissement au sein de leurs "conseils" et un rapport final réflexif seront évalués. Toutefois, il est demandé aux étudiants de se présenter à la première séance d'Education à la citoyenneté, celle-ci étant obligatoire.

2) Soit, l'étudiant s'implique dans les diverses activités proposées par le professeur: conférences, débats, animations, projets citoyens, activités sur le terrain... sur des thèmes multiples. L'étudiant sera évalué de manière journalière sur son implication et participation active lors de ces différentes activités. La présence aux séances est obligatoire, toute absence devra être justifiée. En fin d'année, l'étudiant rédigera un rapport réflexif sur plusieurs thèmes abordés durant l'année, qui fera également office d'évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Echange régulier avec le professeur titulaire.

Sources et références

/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

/

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour les étudiants ayant pris part aux activités:

En Q2, 60% seront attribués à l'évaluation journalière de la participation active lors des activités (conférences, débats, animations, projets citoyens,...). La présence aux séances est obligatoire, toute absence devra être justifiée. 40% seront attribués au rapport réflexif final que l'étudiant devra réaliser seul. Les consignes seront données lors de la 1ère séance d'Education à la citoyenneté qui est obligatoire pour TOUS.

En Q3, les notes d'évaluation journalière du Q2 sont conservées et non récupérables mais compteront pour 50%. Les 50% restants seront évalués sous forme d'un nouveau rapport réflexif (écrit) que l'étudiant devra réaliser seul pour le 1er jour de la session

Pour les étudiants faisant partie d'un conseil,....:

En Q2, 60% seront attribués à l'évaluation journalière (part active au projet, rapport régulier aux professeurs, (résultat final)). 40% seront attribués au rapport final (écrit) que l'étudiant devra réaliser seul. Les consignes seront données lors de la 1ère séance d'Education à la citoyenneté qui est obligatoire pour TOUS.

En Q3, les notes d'évaluation journalière du Q2 sont conservées et non récupérables mais compteront pour 50%. Les 50% restants seront évalués sous forme d'un nouveau rapport réflexif (écrit) que l'étudiant devra réaliser seul pour le 1er jour de la session.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj	60	Evc + Prj	50
Période d'évaluation			Tvs	40	Tvs	50

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

L'unité d'enseignement sera validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20. L'étudiant est soumis au REE, au ROI 2020-2021.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).